



# LES RACINES D'UNE DÉRIVE

**VOTATIONS • La Suisse va-t-elle instituer un droit spécial contre le «crime étranger»? Contre l'initiative de l'UDC et le texte des autorités, il faut défendre le principe d'une justice équitable et impartiale. Indifférents, les partisans du contre-projet laissent jaillir un Alien du cœur des institutions qu'ils sont supposés défendre.**

**KARL GRÜNBERG\***

De 1985 à 2005, d'incessantes révisions ont érodé le droit d'asile. Nous avons laissé stigmatiser les réfugiés qui cherchaient un asile contre la guerre et la misère. En 2006, nous avons accepté que la Suisse officielle se ferme aux «ressortissants des pays qui n'ont pas les idées européennes (au sens large)». En 2009, s'est imposée une initiative islamophobe. Hier, les chômeurs étaient désignés comme des étrangers abuseurs et nous avons laissé tronçonner la loi sur le chômage. Aujourd'hui, la menace pèse sur nos retraites, sur notre système de santé. Qui restera-t-il pour les défendre?

Cette dérive est-elle le seul fruit d'une com' qui stimule les préjugés et valorise un nationalisme haineux. Ses racines sont-elles plus profondes?

En France, de nombreux chercheurs et militants interrogent aujourd'hui, et à juste titre, le passé colonial et pétainiste pour démasquer la prétendue identité nationale dont se réclament Sarkozy et son équipe. L'examen de l'histoire suisse aide-t-elle à comprendre cette régression?

## Rappeler un passé, longtemps occulté, dont il faut craindre le retour

Le 29 novembre dernier, le succès de l'initiative anti-minarets ouvrait en Europe la voie à une islamophobie d'Etat. Combien d'entre nous savent-ils – et pourquoi sommes-nous si peu nombreux à savoir – que la première initiative votée en 1893 était antisémite? Et qu'elle ouvrait en Europe la voie à un antisémitisme d'Etat moderne? Si l'Etat suisse n'a pas possédé de colonies outre-mer, ses voisins des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles étaient des empires coloniaux et sa classe dominante partageait leurs valeurs. Les guerres mondiales et les guerres de libération nationale ont provoqué chez nos voisins de profondes remises en question.

Pas de guerre en Suisse. Pas de remise en question. Après 1918, 1945, 1962, une autre caractéristique importante distingue la Confédération helvétique. Elle n'a pas connu d'«aggiornamento». La discrimination y a survécu sans faire débat, sinon celui qu'a heureusement ouvert la Commission Bergier. Et le silence continue de taire la politique pro-apartheid que poursuivait la Suisse jusqu'à la chute du régime raciste sud-africain.

Il a fallu attendre quarante ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour qu'enfin commence la discussion officielle de la politique antisémite du gouvernement suisse d'alors. Le 8 mai 1995, Ruth Dreifuss est le premier membre d'un gouvernement suisse à reconnaître que «le gouvernement savait presque tout. Il en a tiré les fausses conséquences. Veillons aujourd'hui à prendre



Karl Grünberg: «Le racisme n'est pas seulement l'oppression de peuples 'étrangers'. La défense des prétendus 'siens', soi-disant victimes des abus et des crimes des 'autres', est raciste elle aussi.» Manifestation contre l'initiative et le contre-projet, samedi 6 novembre à Genève. KEYSTONE

de plus justes décisions». Le 9 mai 1995, le président de la Confédération formule à son tour de très partielles excuses pour la terrible affaire du tampon «J».

Le 28 janvier 1997, la *Tribune de Genève* et *24 Heures* s'entretiennent avec l'ancien président Georges-André Chevallaz qui tient «les Juifs pour des gens intelligents, supérieurs à la moyenne quoi qu'on en dise sur une éventuelle classification des races. Or, dès le milieu des années 1930, ils se sont sentis menacés, et ils l'étaient. Je ne peux pas imaginer dans ces conditions qu'ils aient eu l'idée d'aller placer leur argent en Suisse, sans songer que l'Allemagne pourrait venir l'engloutir. [...] Ce serait donner un certificat de bêtise aux Juifs d'imaginer qu'ils aient confié leur argent aux banques suisses.» A cette époque, le négationniste Faurisson affirme pour sa part que la Shoah n'a pas existé et que les Juifs européens, bien loin d'avoir été massacrés, se sont réfugiés aux Etats-Unis<sup>1</sup>.

Le 2 septembre 1998, l'Agence télégraphique suisse (ATS) annonce un scoop. Le *Beobachter* assure que «l'idée d'introduire le tampon «J» dans les passeports des Juifs allemands ne serait pas venue du chef de la police suisse, mais des autorités allemandes».

Les principaux médias suisses diffusent cette dépêche. Le 17 septembre 1998, *Le Temps* croit pouvoir affirmer que «des légendes ont la vie dure. Ainsi beaucoup de gens croient que leur pays a demandé aux nazis d'apposer un «J» dans les passeports des Juifs». Profitant de cette cam-

pagne, le député UDC Maximilian Reimann interpelle immédiatement le Conseil fédéral.

Sa réponse travestit froidement la vérité: «le gouvernement suisse d'alors porte une coresponsabilité dans l'introduction du tampon «J», même si les autorités fédérales n'ont pas elles mêmes inventé ce tampon». Taratata! Dès 1910, le Département politique fédéral, qui traite les naturalisations, fait apposer à l'encre ou au crayon un «J», puis une étoile de David rouge entourée d'un cercle rouge sur les demandes de naturalisation présentées par des Juifs<sup>2</sup>. La police vaudoise des étrangers utilisait un tampon «J» dès 1937<sup>3</sup>.

## Aujourd'hui comme dans les années 1930: lutter contre «l'Überfremdung»

Le concept d'«Überfremdung» a été proposé par Carl Alfred Schmid<sup>4</sup>. L'«Überfremdungsdiskurs», idéologie raciste et nationaliste, s'élabore au sein de cercles réactionnaires dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Sa traduction habituelle, «surpopulation étrangère» est fautive. Il s'agit plutôt d'«altération excessive». Cette notion qui attribue à l'administration la tâche de protéger l'identité nationale est au cœur de la «politique des étrangers». Les luttes contre l'«enjuivement du pays» (1920-1947), puis contre les supposés «étrangers inassimilables» qui menaceraient la Suisse «d'enchevêtrement culturel» (1985-?) expriment diverses formes qu'a-

prises au XX<sup>e</sup> siècle la lutte contre «l'Überfremdung».

Le grand juriste Max Ruth travailla à la rédaction de la Loi sur la nationalité et de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE, 1931). Il citait «les deux axes de la police des étrangers: éloigner ceux que la Suisse ne veut pas, en les empêchant de pénétrer son territoire, et expulser ceux qu'elle ne veut plus garder»<sup>6</sup>.

Faut-il montrer plus précisément le racisme d'Etat? Heinrich Rothmund, chef de la police des étrangers, 1937: «Nous abordons maintenant la question juive, un pur problème d'infiltration étrangère»<sup>7</sup>.

Cette machine est bien rodée. Le recours à l'euphémisme a longtemps permis aux autorités de la faire tourner sans faire d'éclat. Ainsi évoquent-elles «les ressortissants des pays qui n'ont pas les idées européennes (au sens large)» pour nommer les ressortissants des pays du «troisième cercle» dont elles font des «sans-papiers» en refusant «d'autoriser leur séjour» en Suisse.

Un arrêté du 9 mars 1993 «réserve l'application de l'article 2.1.a de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale», mais se garde bien d'écrire que le droit des étrangers empêche la Suisse à ne pas pratiquer de discrimination raciale.

En mai 2007, l'Office fédéral de la justice prend moins de précautions, «une législation contre le racisme (ne doit pas) entamer de manière excessive le droit des Suisses à la préservation de leur propre identité,

respectivement à la délimitation par rapport aux étrangers»<sup>8</sup>.

L'Überfremdungsdiskurs est-il un racisme? Bien sûr. Le racisme n'est pas seulement l'oppression de peuples «étrangers». La défense des prétendus «siens», soi-disant victimes des abus et des crimes des «autres» est raciste elle aussi.

Le démocrate-chrétien Arnold Koller, qui a produit la politique des trois cercles, justifiait les mesures de contrainte en expliquant docement, le 9 juillet 1994, que le sentiment d'insécurité de notre société, de notre population serait dû à l'enchevêtrement culturel de cultures différentes qu'aurait produit la migration internationale.

## «Les Suisses votent UDC»

L'UDC n'a-t-elle alors rien apporté? En affichant ouvertement son racisme, en nommant le «crime étranger» après avoir fustigé le péril musulman, elle a attiré la classe politique sur son terrain. En campagne pour gagner les élections nationales 2007, Christoph Blocher justifiait pesamment cette politique: «Quand un Suisse commet un délit, le peuple se demande tout de suite: 'Mais depuis combien d'années il est Suisse?' On constate alors souvent que l'auteur du délit est issu de l'immigration.»<sup>11</sup>

Chez Décaillet lundi 25 octobre, Oskar Freysinger ponctue son propos de vigoureux «il faut les foutre dehors» puis conclue son intervention: «On les renvoie dans leur pays profi-

ter des villas qu'ils ont construites avec l'aide sociale suisse».

En campagne pour gagner les élections nationales 2011, l'UDC affiche les visages masqués de prétendus candidats à la naturalisation.

Dimanche 24 octobre, Toni Brunner, le président de l'UDC, dévoile son programme électoral 2011 de lutte contre l'Überfremdung, chapeauté d'un slogan qui donne froid dans le dos: «Les Suisses votent UDC». I

\* animateur d'ACOR SOS Racisme.

<sup>1</sup> Rapport du Conseil fédéral du 15 mai 1991 sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés.

<sup>2</sup> Extrait d'une citation de Ruth Dreifuss relevée par Valérie Arato, *Revue juive*, 6 décembre 2002.

<sup>3</sup> 17 septembre 1998, *Le Temps*. L'affaire du tampon «J» sur les passeports des citoyens juifs: une révision en trompe-l'œil, Karl Grünberg et Anne Weill.

<sup>4</sup> Marc Perrenoud, in *Naturalisation*, p. 12; J. Picard, op. cit. p. 62 et A. Kamiz-Müller, op. cit. p. 101 ss.

<sup>5</sup> Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glaus, *Suisse: un essai sur le racisme d'Etat* (tome 2, 1942-2002), «La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration», Editions Cora, Lausanne 2003.

<sup>6</sup> Carl Alfred Schmid, secrétaire à l'assistance publique de la ville de Zurich, membre influent de la Nouvelle Société Helvétique, en était le rapporteur de tout ce que lui-même définissait comme «Überfremdung». La première mention de son néologisme remonte à 1900.

<sup>7</sup> L'«Überfremdung», exprime la prétendue menace contre la sûreté intérieure que les nationalistes réactionnaires combattent depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Avec l'Office central de police des étrangers (1917), le Conseil fédéral institue un ministère qui donne à leur propagande le pouvoir d'édicter des pratiques administratives, de travailler à la loi, de la constituer en idéologie dominante. L'historien Guido Koller intitule cette idéologie «Überfremdungsdiskurs».

<sup>8</sup> «Die Aufgabe der Fremdenpolizei geht nach zwei Richtungen: Ausländer fernzuhalten, die sie nicht im Lande haben will, und Ausländer wieder fortzubringen, die sie nicht mehr im Lande haben will.»

<sup>9</sup> «Hier kommen wir zu einem reinen Ueberfremdungsproblem, zur Frage der Juden», in Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glaus, *Suisse, un essai sur le racisme d'Etat*, Cora, Lausanne 1999. Traduction de l'époque.

<sup>10</sup> Document de travail de l'OFJ pour le hearing concernant la norme pénale sur le racisme. Mai 2007.

<sup>11</sup> Christoph Blocher, *Le Matin*, 25 août 2007.

## SI C'EST UN HOMME

«Beaucoup d'entre nous, individus ou peuples, sont à la merci de cette idée, consciente ou inconsciente, que 'l'étranger', c'est 'l'ennemi'. Le plus souvent, cette conviction sommeille dans les esprits, comme une infection latente; elle ne se manifeste que par des actes isolés, sans lien entre eux, elle ne fonde pas un système. Mais lorsque cela se produit, lorsque le dogme informulé est promu au rang de prémisse majeure d'un syllogisme, alors, au bout de la chaîne logique, il y a le Lager; c'est-à-dire le produit d'une conception du monde poussée à ses plus extrêmes conséquences avec une cohérence rigoureuse; tant que la conception a cours, les conséquences nous menacent. Puisse l'histoire des camps d'extermination retentir pour tous comme un sinistre signal d'alarme.» Primo Levi, Turin, janvier 1947